

le Président de l'Association de Défense ASD
des propriétaires de l'immeuble 3 rue Montbrun Lodève
Chez Mr René Claveria
5 chemin des Rougeos
34700 Saint-Privat

et les copropriétaires de l'immeuble
Mr et Mme René Claveria
SCI Les aventures de Montbrun
Mme Marie-Claire Trochet
Mr Maurice Brunel

à Madame Bousquet, Maire de Lodève

21/3/2015

Madame le Maire

Nous nous adressons à vous concernant l'arrêté du 8 avril 2014
prononçant l'interdiction d'habiter temporaire du 3 rue Montbrun,
suite au rapport de l'expert Marc Barberan.

Nous vous informons avoir créé l'association de défense des
propriétaires de l'immeuble 3 rue Montbrun Lodève déclarée au JO -
Annonce N°680 page 5505 du 15 novembre 2014. Ceci en raison de l'
impéritie des ex époux Bensot responsables pour une grande part des
ennuis que nous subissons depuis le rapport Puch en 2012.

Nous avons procédé aux réparations nécessaires à la mise en sécurité
structurelle de l'immeuble:

- 1: En faisant appel à un expert BTP - ACEB M.Cabezas - pour une
mission diagnostic et préconisations¹;
- 2: En faisant exécuter par une entreprise - Batigal SARL - les
travaux selon préconisations de l'expert².

Par ces motifs, nous vous demandons donc de reconsidérer l'arrêté d'
interdiction temporaire d'habiter du 8/04/14.

Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer Madame le Maire, l'
expression de nos sentiments distingués.

Les copropriétaires et
le président de l'ASD

Pierre Ratcliffe
mandataire social de l'ASD

PJ:

- 1: Rapport d'expert ACEB M.Cabezas <http://bit.ly/1LEUP2R>
- 2: Facture d'entreprise Batigal SARL <http://bit.ly/1LEVdOK>